

mesure admirable dans le bill, dont on ne saurait guère se plaindre. Je cite la page 2 du communiqué de presse du ministre, communiqué qui est inexact sur certains points des plus importants. Mais si l'on croit ce passage de la page 2, le ministre recevrait le pouvoir de faire remise des montants peu importants ou irrécouvrables versés en trop, pour soulager les pensionnés. Le ministre n'a pas dit que la plupart du temps, c'est à cause d'une mauvaise organisation de ses bureaux que les trop-perçus se produisent. A cause de l'incurie administrative. Je dis, et je pèse bien mes mots, que des centaines sinon des milliers de personnes âgées se sont saignées aux quatre veines pour rembourser.

J'ai parlé d'un nouvel acte de brutalité. Le bill parle de conjoints, ce que je n'arrive pas à comprendre. Car tel qu'il est défini, ce terme englobe les relations incestueuses, les relations illicites et le concubinat. Tels sont les cas qui préoccupent tant le ministre. Le voilà assis, souriant, qui parle à l'autre argentier du parti qui est au conseil du trésor.

M. Chrétien: Je suis l'argentier du pays.

M. Alexander: J'espère que vous y croyez, argentier du pays. Vous faites mieux de compter les sous. Car si notre rôle à nous c'est de veiller à ce que le gouvernement file droit—et cela devient presque impossible, nous sommes aussi chargés de contrôler l'emploi des fonds publics. Attention donc.

M. Chrétien: C'est ce que je fais.

M. Alexander: J'aime bien toucher le cœur de ces deux ministres. Ils savent que je dis vrai, et ils n'ont encore rien entendu. Permettez-moi, madame l'Orateur, d'expliquer ce que fait le ministre. Il favorise les relations illicites.

Des voix: Oh!

M. Alexander: Les députés de là-bas n'ont pas encore lu le bill. Quand ils auront vu la définition du mot conjoint, ils verront de quoi je parle. Et aux frais de qui, je vous le demande, madame l'Orateur? Aux dépens de nos veuves, de nos veufs, de nos célibataires, de nos divorcés et même des personnes qui approchent des 59 ans. Le ministre n'a pas songé du tout à ces personnes. Je ne comprends pas son raisonnement. Il dit: «Nous nous en occuperons sous peu.» Mais que signifie sous peu, pour l'amour du ciel? Sauf le respect que je lui dois, le ministre adopte à l'égard d'un sujet des plus graves une attitude très injuste, illogique et discriminatoire.

Une voix: Allez-vous voter contre le bill?

M. Alexander: J'aimerais dire à mon cher et brillant ami qu'on ne va jamais contre le simple bon sens.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Nous n'avons aucune hésitation à affirmer que nous voterons pour le bill, mais les députés de ce côté-ci de la Chambre ont le devoir d'attirer l'attention sur les faiblesses de la mesure à l'étude et c'est ce que j'essaie de faire.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Bon nombre de députés de l'arrière-ban viennent 15 minutes à la Chambre et, tout à coup, ils se mettent à parler, des banquettes du fond parce qu'ils ne peuvent accéder à celles de devant avec la voix de la sagesse. J'aimerais leur dire que, de temps à autre, il faut

Sécurité de la vieillesse

rester assis, écouter, apprendre et être prêt à se lever et à faire une contribution importante au débat au lieu de se cacher derrière le rideau et de faire des remarques stupides à partir de l'arrière-ban.

Je trouve extrêmement choquant de mettre les personnes mariées devant la loi dans le même sac que celles que je viens de décrire. Je me demande quel est le raisonnement du gouvernement. Je ne puis le comprendre. Si l'on étudie le bill un peu plus à fond, on découvre que le mot «conjoint» est défini de la façon suivante:

«conjoint» d'un pensionné comprend la personne de sexe opposé qui a vécu avec lui...

Dieu merci, on a au moins eu la perspicacité de penser à ces mots.

... en cas d'empêchement de leur mariage, trois ans...

Je ne puis comprendre cette définition. A mon sens, en tant qu'avocat, un empêchement au mariage peut signifier qu'une personne vit, par exemple, avec sa fille ou son fils d'une façon que la société ne considère pas comme acceptable. Cela est-il permis? Le ministre ne l'explique pas.

... qui, s'ils se sont publiquement présentés comme mari et femme, a vécu avec lui pendant au moins un an...

Le ministre n'a même pas suffisamment de respect des convenances pour dire que la définition vise ceux qui sont mariés selon les règles acceptées par la société. Le bill ne parle même pas du mariage. C'est ce qui me trouble parce que ceux dont j'ai parlé plus tôt, c'est-à-dire les veufs, les célibataires, les divorcés, sont exclus, alors que ce groupe-là, lui, est visé par la mesure.

J'aimerais maintenant parler d'une autre disposition du bill, qui me trouble beaucoup. Il s'agit de l'article 17(3) qui stipule:

(1) Le paiement de l'allocation au conjoint déclaré coupable d'une infraction et condamné à un emprisonnement de plus de quatre-vingt-trois jours est suspendu pendant son emprisonnement.

Que nous demande-t-on de faire? Il s'agit de personnes qui ont entre 60 et 64 ans. Je voudrais connaître les statistiques qui inquiètent tellement le ministre qu'il est prêt à enlever le pain et le beurre de la table des personnes âgées. Je ne comprends pas pourquoi on nous demande d'approuver la suspension des allocations des personnes âgées de 60 à 64 ans.

Que penser de cette autre disposition de l'article 17...

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Nous sommes censés nous en tenir pour l'instant au principe général du bill, sans entrer dans les détails.

● (1250)

M. Alexander: Sauf votre respect, madame l'Orateur, ou bien je me suis trompé...

Des voix: Bravo!

M. Alexander: ... ou bien il y a malentendu. Je peux parler des choses que je rejette sans me reporter au bill. Tout cela se rapproche du principe général du bill. C'est la première fois que j'entends dire qu'à la 2^e lecture un député devait s'en tenir au bill. J'assiste aux séances presque tous les jours, mais peut-être ai-je manqué quelque chose. J'énumère des dispositions auxquelles nous nous opposons.